

Ordures ménagères : mode d'emploi



La sortie des bacs s'effectue la veille au soir. Les ordures ménagères et les conteneurs de tri sélectif ne doivent pas rester sur le domaine public en dehors des jours de ramassage.

ORDURES MÉNAGÈRES : BACS BORDEAUX

ZONE BLEUE

tous les lundis et vendredis

ZONE VERTE

tous les mardis et samedis

ZONE ROUGE

tous les lundis et jeudis

ZONE ORANGE

tous les lundis, jeudis et samedis

Pas de collecte les 1^{er} janvier (rattrapage zone bleue le 2 janvier), 1^{er} mai et 25 décembre.



vers RD 231
CHENOISE
JOUY-LE-CHATEL
MEAUX
PARIS

RD 403
vers
MONTEREAU
SENS
FONTAINEBLEAU

vers
RD 403



ORDURES RECYCLABLES: BACS JAUNES

	ZONE BLEUE			ZONES VERTE, ROUGE ET ORANGE		
Janvier	Mardi 12	Mardi 26		Vendredi 8	Vendredi 22	
Février	Mardi 9	Mardi 23		Vendredi 5	Vendredi 19	
Mars	Mardi 9	Mardi 23		Vendredi 5	Vendredi 19	
Avril	Mardi 6	Mardi 20		Vendredi 2	Vendredi 16	Vendredi 30
Mai	Mardi 4	Mardi 18		Vendredi 14	Vendredi 28	
Juin	Mardi 1	Mardi 15	Mardi 29	Vendredi 11	Vendredi 25	
Juillet	Mardi 13	Mardi 27		Vendredi 9	Vendredi 23	
Août	Mardi 10	Mardi 24		Vendredi 6	Vendredi 20	
Septembre	Mardi 7	Mardi 21		Vendredi 3	Vendredi 17	
Octobre	Mardi 5	Mardi 19		Vendredi 1	Vendredi 15	Vendredi 29
Novembre	Mardi 2	Mardi 16	Mardi 30	Vendredi 12	Vendredi 26	
Décembre	Mardi 14	Mardi 28		Vendredi 10	Vendredi 24	



La sortie des bacs s'effectue la veille au soir. Les ordures ménagères et les conteneurs de tri sélectif ne doivent pas rester sur le domaine public en dehors des jours de ramassage.

vers RD 403